

Modification des valeurs de mai 2022

Arrêté du 19 avril 2022 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance
 Décret n°2022-654 du 25 avril 2022 portant modification du taux horaire minimum de l'allocation d'activité partielle et de l'allocation d'activité partielle spécifique en cas de réduction d'activité durable.

1- SMIC au 1 mai 2022

Le SMIC horaire brut passe de 10,57 € (au 01/01/2022) à 10,85 € au 1^{er} mai 2022

Pour effectuer cette modification :

Liste / Constante

SMIC

- Mettre la Valeur 10,85
- Touche de tabulation
- Cliquer sur Date d'effet
- Saisir 01/05/2022
- Valider

ATTENTION : Si vos salaires sont payés à 10,57 ou à un mensuel basé sur un taux inférieur au nouveau SMIC il faudra modifier les valeurs de salaire horaire ou de salaire mensuel dans chaque fiche salarié

Gestion Salarié - 3220 Boulanger Florence

Mise en sommeil à déclarer
 Motif
 Continuité de l'ancienneté de l'acquisition de congés payés

Date début // //
 Date de fin // //
 Jours acquis par mois 0,0000

Salaire

Bulletin modèle Employé
 Salaire de base
 Salaire de référence annuel pour mois
 Déduction forfaitaire Catégorie

Type Mensuel
 Salaire moyen
 Exclu du dispositif DSN Exclu du CICE Régularisation systématique
 Motif d'exclusion DSN

2- Minimum garanti au 1 mai 2022

Pour effectuer cette modification :

Liste / Constante

MINGARANTI

- Mettre la Valeur 3,86
- Touche de tabulation
- Cliquer sur Date d'effet
- Saisir 01/05/2022
- Valider

3- Montant maximum de l'indemnité d'activité partielle au 1 mai 2022

Pour effectuer cette modification :

Liste / Constante

ALCHOMP

Mettre 2 fois la Valeur 7,73

Valider

- Modification de la constante de type test **ALCHOMP** « Allocations de chômage partiel »

Champs	Informations à saisir
Code	ALCHOMP
Intitulé	Allocations de chômage partiel
Mémo	CHOM
Test	Si SALHOR2 < 7,73 Alors 7,73 Sinon SALHOR2

Le montant brut est de 7,73 € avec application de la RMM, le salarié percevra une indemnité au minimum de 8,59 € net.

4- Plafonnement du salaire de référence pour le calcul des indemnités journalière sécurité sociale au 1 mai 2022

Pour effectuer cette modification :

Liste / Constante

IJ_PLAF1

- Modification de la constante de type tranche **IJ_PLAF1** « Plafond Mois précédent »

Champs	Informations à saisir
Code	IJ_PLAF1
Intitulé	Plafond Mois précédent
Mémo	IJMAL
Base de test	MOISPAIE
Sens	<=
Tranche	Si MOISPAIE <= 5 alors 2885,61 Si 5 < MOISPAIE alors MAL_PLAF

Ne rien faire si cette constante n'existe pas dans votre paramétrage de société.

5- PAS Abattement pour les contrats courts au 1 mai 2022

Pour donner suite à l'augmentation du SMIC, le montant de l'abattement d'un demi-SMIC pour les personnes en contrat court est valorisé à 675 €

Pour effectuer cette modification :

Liste / Constante

PAS_VABAT

Mettre la Valeur 675

Touche de tabulation

Cliquer sur Date d'effet

Saisir 01/05/2022

Valider